

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Social

Fiscal

Gestion

Formation

Conseil

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos le 30 septembre 2016



16 rue du Pré Médard – B.P. 25 – 86281 SAINT BENOIT CEDEX – 05 49 88 83 81

www.duo-solutions.fr

SOMMAIRE

1. Présentation du Groupe Duo Solutions

- 1.1 Description du groupe : métiers, forme juridique et organisation
- 1.2 Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement

2. Gestion des risques du Groupe Duo Solutions

- 2.1 Indépendance
- 2.2 Contrôle qualité

3. Informations financières

- 3.1 Présentation du chiffre d'affaires
- 3.2 Liste des clients qualifiés d'Entité d'Intérêt Public
- 3.3 Informations financières et pertinentes sur les activités du groupe

4. Ressources Humaines

- 4.1 Les Associés du groupe Duo Solutions
- 4.2 Les Collaborateurs du groupe Duo Solutions
- 4.3 Formation continue : la politique du Groupe Duo Solutions

1. Présentation du Groupe Duo Solutions



1.1. Description du Groupe : métiers, forme juridique et organisation

Le Groupe Duo Solutions réunit 4 structures juridiques dont 3 exercent dans les domaines du commissariat aux comptes, de l'expertise comptable et du conseil, ces dernières sont rattachées au Conseil régional de l'Ordre des experts comptables de Poitou-Charentes Vendée au titre de l'expertise comptable, et inscrites auprès de la Cour d'appel de Poitiers au titre du commissariat aux comptes.

Son positionnement géographique en France est régional et concerne 11 sites implantés en Poitou-Charentes.

Duo solutions ne dispose d'aucune implantation hors de France, ni de relation formelle ou informelle avec un réseau national ou international, au sens de l'art. L 820-3 du Code de commerce.

L'organigramme du groupe



Seules les structures juridiques suivantes sont titulaires de mandats de commissariat aux comptes :

- SARL Duo solutions, structure « logeant » les associés personnes physiques ;
- SARL Duo solutions Audit, filiale à 100 % de SARL Duo solutions ;
- SARL Duo solutions entreprises, filiale à 100% de SARL Duo solutions ;

Certains mandats détenus par des personnes physiques, associées du Groupe, sont gérés par l'une ou l'autre de ces entités juridiques, dans le cadre d'une convention d'exclusivité signée par les associés concernés.

DUO SOLUTIONS est un cabinet d'expertise comptable et d'audit dont la vocation est principalement régionale. Il a aujourd'hui atteint son premier objectif de se situer parmi les cinq premiers cabinets régionaux et continue son développement pour devenir le leader régional.

Sa stratégie est basée sur l'atteinte d'une taille critique pour permettre la mise en œuvre des moyens quantitatifs et qualitatifs nécessaires devant la complexité du monde financier et comptable actuel, et sur la segmentation des métiers, indispensable pour atteindre la technicité suffisante pour faire face aux obligations croissantes des auditeurs contractuels ou légaux. Le groupe compte 21 experts comptables – commissaires aux comptes et environ 150 collaborateurs, répartis sur 11 sites.

Les valeurs de Duo Solutions

- Proximité et compétence
- Efficacité d'un personnel formé et expérimenté
- Disponibilité
- Qualité du service rendu
- Grande réactivité
- Cordialité et qualité du relationnel
- Remise en cause permanente

1.2. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement

La gouvernance du Groupe est basée sur les textes suivants :

- Statuts régulièrement mis à jour ;
- Règlement intérieur régissant les rapports entre associés ;

Ces textes définissent les organes de direction et de contrôle mis en place et permettent le pilotage de la gestion globale du Groupe Duo Solutions.

1.2.1. Comité des associés (CAS)

Il réunit l'ensemble des associés du Groupe Duo Solutions, professionnels diplômés intervenant dans les métiers décrits ci-dessus.

Ce comité se réunit régulièrement pour examiner la conduite du Groupe et valider les décisions qui lui sont soumises.

Ses réunions donnent lieu à l'établissement de comptes rendus diffusés à tous les associés.

A ce titre, notamment :

Il valide les orientations stratégiques du Groupe et autorise les décisions opérationnelles proposées par le CODIR (Cf.1.2.2)

Une fois par an, ce Comité siège en assemblée générale des associés dans le cadre du fonctionnement juridique et légal du Groupe Duo solutions.

La rémunération des associés inclut une part fixe prépondérante ainsi qu'une part variable liée aux performances du Groupe.

La formation des associés est à la fois généraliste et spécialisée ; elle fait l'objet d'un suivi pluri annuel conforme aux prescriptions de la profession.

La liste des membres du Comité des associés, tous co-gérants, est la suivante :

François-Xavier Andrault, Pascal Angeloni, Jean-Luc Bardet, Pascal Da Costa, Jean-Paul Deranlot, Franck Fortin, Philippe Germon, Christine Janet, Nicolas Jarry, Dominique Jourde, Frédéric Mielcarek, Jean-Paul Moinard, Sylvie Raby, Philippe Renouf et Didier Savattier.

1.2.2 Le Comité de direction (CODIR)

Son existence est prévue par le règlement intérieur en vigueur. Les membres sont désignés par le Comité des associés. Il est chargé de la conduite des actions opérationnelles pour l'ensemble du Groupe.

Il propose également les orientations stratégiques destinées à être soumises à l'examen du Comité des associés.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un compte rendu.

2. Gestion des risques du Groupe Duo Solutions

La gestion des risques du cabinet est appréciée selon les procédures édictées dans le « manuel qualité du groupe en matière d'audit ».

Ce manuel conforme aux dispositions de l'article 15 du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, vise notamment pour l'ensemble des intervenants du groupe, les points suivants :

- Appropriation par chacun, des fondamentaux de la démarche d'audit ;
- Respect des normes de comportement et de travail ;
- Suivi fidèle des procédures méthodologiques fixées par le groupe ;
- Documentation des travaux justifiant des diligences menées ;
- Emission de rapports assis sur une opinion circonstanciée ;
- Relation avec les instances de contrôle et de tutelle ;

2.1. Indépendance

L'indépendance est une exigence forte du Groupe Duo solutions dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre mission audit et mission non audit.

Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur;
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, prévoyant une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat;
- La procédure de maintien de la mission, se traduisant par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

La rotation des signataires sur les mandats des Entités d'Intérêt Public répond à l'exigence légale.

Nous confirmons que l'indépendance fait l'objet d'une vérification interne.

2.2. Contrôle qualité

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

La supervision active de l'associé signataire et/ou technique

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de fin de mission, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des obligations légales, ...).

La révision indépendante

Cette révision, systématique pour les dossiers de sociétés qualifiées d'Entités d'Intérêt Public, ainsi que pour les dossiers présentant une difficulté particulière tenant à l'appréciation par le signataire de la suite à donner et de l'opinion à exprimer, et non systématique pour les autres dossiers, est effectuée par un associé indépendant n'ayant pas participé à l'audit et préalablement à l'émission du rapport.

La révision indépendante a pour objectifs de s'assurer de :

- 1) la mise en œuvre de diligences adéquates et pertinentes,
- 2) la cohérence entre le plan de mission et les conclusions de la note de synthèse,
- 3) la qualité des documents émis par le cabinet.

La préparation des contrôles prévus par l'article R 821-26 du Code de Commerce

Recensement de l'ensemble des éléments nécessaires à la production des questionnaires d'informations préalables (QIP).

Mise à jour régulière du guide qualité mis en place en interne.

Surveillance du bon respect par les équipes d'audit des procédures conçues par le cabinet.

Veille documentaire et méthodologique concernant l'activité de la profession.

Mise au point d'outils nouveaux facilitant l'exercice des missions.

Le groupe Duo Solutions a fait l'objet d'un contrôle qualité par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes en 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 821-7 du Code de commerce et d'un contrôle qualité par l'Ordre des Experts comptables en 2013.

3. Informations financières

3.1 Présentation du chiffre d'affaires

Le Groupe DUO Solutions effectue des missions d'audit légal, d'audit contractuel, d'expertise comptable, sociales et de conseil (*évaluation, organisation, fusion, restructuration....*).

En matière d'expertise comptable, le Groupe Duo Solutions intervient auprès de TPE individuelles ou en réseaux (commerçants, artisans, professions libérales, franchises), auprès de PME du secteur marchand et auprès d'entités du secteur non marchand (*nombreuses associations,*).

L'activité commissariat aux comptes concerne environ 265 mandats (*grande distribution, secteur industriel, secteur associatif, mutualités départementale et régionale*).

Le chiffre d'affaires du groupe Duo Solutions au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élève à 14,1 M d'€ dont 11% au titre de l'audit légal et le reste au titre de l'expertise comptable, du conseil et de l'audit contractuel.

3.2 Liste des clients qualifiés d'Entité d'Intérêt Public

Le groupe Duo Solutions a exercé une mission d'audit légal au cours de l'exercice écoulé pour l'entité qualifiée d'Entité d'Intérêt Public suivante :

- la Mutuelle de Poitiers Assurances, régie par le Code des assurances.

3.3 Informations financières et pertinentes sur les activités du groupe

Le groupe Duo Solutions s'attache à préserver son indépendance en limitant le poids de chacun de ses clients à un pourcentage non significatif de son chiffre d'affaires.

4. Ressources Humaines



4.1 Les Associés du groupe Duo Solutions

Sur les 21 associés, 14 sont inscrits en tant que Commissaire aux comptes auprès de la Cour d'Appel de Poitiers. Les personnes morales, Duo Solutions Audit, Duo Solutions et Duo Solutions Entreprises sont inscrites auprès de la Cour d'appel de Poitiers.

4.2 Les Collaborateurs du groupe Duo Solutions

La qualité des prestations du Groupe Duo Solutions est fondée sur les compétences des équipes (associés & collaborateurs). Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le Groupe Duo Solutions s'attache, autant que faire se peut, à spécialiser les différents intervenants par métiers.

A ce titre une équipe est dédiée au conseil en matière sociale et de ressources humaines et à l'établissement des bulletins de salaires et déclarations sociales, une équipe est spécialisée en consolidation et une équipe est spécialisée en audit légal et contractuel.

La direction des ressources humaines est assurée par la Direction Générale.

Les effectifs du Groupe Duo Solutions s'élèvent au 30 septembre 2016 à 149 collaborateurs dont 23% de cadres, répartis sur l'ensemble des sites.

4.3 La formation continue : la politique du groupe Duo Solutions

Les équipes d'audit doivent posséder, outre les connaissances généralistes des métiers du « chiffre », les compétences spécifiques liées à l'exercice de leurs missions.

Le groupe Duo Solutions veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent les formations appropriées.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées trimestriellement.

Le groupe met en œuvre un plan de formation déterminé en fonction des besoins du cabinet, du niveau d'expérience et des vœux des salariés.

L'entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et l'amélioration effective des compétences.

Nous attestons que la politique de formation professionnelle de notre groupe assure le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

Fait à POITIERS, le 23 décembre 2016,
SARL DUO Solutions,
Représentée par,

Christine JANET,
Associée, cogérante,



Nicolas JARRY,
associé, cogérant,

